

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-08-019

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication

18-2021-08-30-00006 - Avis ARS arrêté 300821 masques Cher (1 page)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2021-08-30-00006

Avis ARS arrêté 300821 masques Cher

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Mathieu MERCIER
Date : lundi 30 août 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mardi 31 août 2021 au jeudi 30 septembre 2021 inclus

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une dégradation de la situation dans le département du Cher (pour la semaine du mardi 17 au lundi 23 août 2021) :

- taux d'incidence de 123,50 / 100 000 habitants dans le département du Cher, en augmentation ces dernières semaines (112,00 / 100 000 habitants sur la semaine du 8 au 14 août 2021) ;
- taux de positivité de 2,70 % dans le département du Cher.

Vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les situations suivantes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque :

- rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée et prolongée plus de 50 personnes,
- les marchés,
- les espaces extérieurs des transports en commun et des gares.

L'Agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher, du mardi 31 août au jeudi 30 septembre 2021 inclus.

Le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire



Laurent HABERT